

15 JUL. 2016

Direction des Territoires, des Accès
et de l'Environnement
Service Animation et Gestion du Domaine

Société Silos de l'Atlantique
ZAC de Cadréan
BP 55
44 550 MONTOIR DE BRETAGNE

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Votre correspondant : Cédric BOUYER
Tél. : 02 40 44 21 58
Fax : 02 40 44 71 42
Mél : c.bouyer@nantes.port.fr

N/Réf. : AGD.CBR.BBS.D.L.16/0057.DO.21.HE

Objet : Attestations
PJ : 2.

Nantes, le 13 JUL. 2016

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les attestations à joindre à vos dossiers de demande d'autorisation d'exploiter et de construire concernant les parcelles sises à Montoir de Bretagne.

Je reste bien entendu à votre disposition pour toute précision concernant le contenu de ces documents.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Cédric BOUYER,
Chef du service Animation et Gestion du Domaine



ATTESTATION

Je soussigné, Jean-Pierre CHALUS, Président du Directoire du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire,

Vu le Code du Domaine de l'Etat,

Vu le Code des Transports,

Vu le Code Général de la Propriété des personnes publiques,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R 421-1,

ATTESTE :

Que la société Silos de l'Atlantique est autorisée à déposer une demande de permis de construire:

- Sur une parcelle de 7,9 ha du Domaine Public Portuaire, située à Montoir-de-Bretagne, Terminal Multivracs, pour la réalisation des installations suivantes
 - o Deux silos de stockage comprenant 20 cellules chacun
 - o Un ensemble de bureaux
 - o Des locaux techniques et un atelier


- Sur une autre parcelle de 1,3 ha du Domaine Public Portuaire, située à Montoir-de-Bretagne, pour y aménager et gérer les mesures d'accompagnement environnemental

La société Silos de l'Atlantique sera titulaire, dans ce cadre et sous réserve du respect de la réglementation en vigueur et plus particulièrement les règles d'urbanisme et des installations classées, de deux autorisations d'occupation temporaire du Domaine Public Portuaire.

Cette attestation est établie à la demande de la Société Silos de l'Atlantique pour être jointe à son dossier de permis de construire.

Fait à Nantes, le **- 8 JUIL. 2016**

Le Président du Directoire,



Jean-Pierre CHALUS

ATTESTATION

Je soussigné, Jean-Pierre CHALUS, Président du Directoire du Grand Port Maritime de Nantes
Saint-Nazaire ;

Vu le Code du Domaine de l'Etat ;

Vu le Code Général de la Propriété des personnes publiques ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code des Transports ;

Vu le dossier de demande d'autorisation d'exploiter transmis le 7 juillet 2016 ;

ATTESTE :

Que la société Silos de l'Atlantique est autorisée à déposer une demande d'autorisation d'exploiter:


- D'une parcelle de 7,9 ha du Domaine Public Portuaire, située à Montoir-de-Bretagne, Terminal Multivrac, pour la réalisation des installations suivantes
 - o Deux silos de stockage comprenant 20 cellules chacun
 - o Un ensemble de bureaux
 - o Des locaux techniques et un atelier
- D'une autre parcelle de 1,3 ha du Domaine Public Portuaire, située à Montoir-de-Bretagne, pour y aménager et gérer les mesures d'accompagnement environnemental

La société Silos de l'Atlantique sera titulaire, dans ce cadre et sous réserve du respect des réglementations relatives à l'urbanisme et aux Installations Classées, de deux autorisations d'occupation temporaire du Domaine Public Portuaire.

Cette attestation est établie à la demande de la Société Silos de l'Atlantique pour être jointe à son dossier de demande d'autorisation.

Fait à Nantes, le 8 juillet 2016

Le Président du Directoire,



Jean-Pierre CHALUS